

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt du mois de décembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, ANDRIEU Eric, Mmes AVOUAC Sophie, BALDET Maryse, BERRY Josette, Mrs CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mme FOURNEL Michèle, Mrs GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, Mr VEY Patrick.

Absents représentés : Mme FAURE Françoise (représentée par Mr MARCON Maurice), Mr GIRAUD Christophe (représenté par Mr VEY Patrick).

Mr LAC Régis a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Mme BERRY Josette estime que le compte rendu a été reçu trop tardivement. Mr le Maire explique que compte tenu de la proximité des deux conseils, il n'a pas été possible de l'envoyer avant. Il propose au conseil de l'approuver lors de la prochaine séance.

Mme BERRY Josette souhaite également attirer l'attention du conseil sur le fait qu'elle n'est jamais convoquée pour les réunions Natura 2000, alors qu'elle est déléguée. Mr le Maire précise que la commune du Monastier n'est pas en charge du dossier et n'émet pas les convocations. Il indique que c'est la commune d'Alleyrac qui porte le projet. Il propose de demander à Monsieur le Maire d'Alleyrac de transmettre des convocations en temps et en heure à tous les délégués lors de chaque réunion.

Compte rendu des différentes réunions

- **Marché de Noël le 9 décembre au boulodrome :** Mr GALLAND précise que malgré l'organisation d'un marché de Noël la veille sur le Monastier, le marché de Noël a eu le succès escompté. Une quarantaine d'exposants étaient présents au boulodrome le 9 décembre et de nombreux visiteurs se sont déplacés pour l'occasion. L'année prochaine, il faudra trouver une solution pour limiter la poussière provoquée par les déplacements sur le sable.

Droit de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section C n° 2011 (La Borie)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC n° 257 (47 rue Saint Pierre)
- Vente de parcelles de terrains dont 1 bâtie sise section D n° 1668 et 1049 (Granegoules)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section A 1885 (La Fuye)

Après délibération, le conseil décide de ne pas préempter pour les ventes présentées.

Délibérations diverses

- **Décisions modificatives :** Mr Régis LAC présente les décisions modificatives à adopter :

Budget commune :

- Compte 21318 : - 8500 Euros
- Compte 21538-24 : + 8500 Euros

Mr LAC explique que ces modifications concernent les changements d'imputation des dépenses relatives aux travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, celles-ci ayant été imputées sur le budget assainissement.

Budget photovoltaïque :

- Compte 66111 : + 500 €uros
- Compte 60621 : - 500 €uros

Cette modification concerne le paiement de la dernière échéance d'emprunt.

Après délibération, le conseil approuve ces deux décisions modificatives à l'unanimité.

- **Achat des garages HLM :** Mr le Maire rappelle au conseil le projet d'achat d'un garage situé avenue des écoles, parcelle AB 64, appartenant à Madame et Monsieur Crespe. Monsieur le Maire précise que des engagements avaient été pris en 2007 pour cette acquisition par la commune mais que rien n'avait été fait depuis. Le propriétaire est toujours favorable à cette transaction mais il demande que les frais d'actes de géomètre et d'actes notariés soient à la charge de la commune. Ce garage serait acquis afin d'être détruit pour aménager un accès sécurisé sur la route départementale pour les véhicules arrivant de l'HLM. Actuellement, le manque de visibilité pose problème et de nombreux accidents sont à déplorer à cet endroit. Le vendeur demande également la construction d'un mur de soutènement après la destruction du garage afin de protéger les garages qu'il conservera et éviter un glissement de terrain. Il demande également que le locataire actuel du garage qu'il cèdera ne soit pas expulsé de ce lieu avant d'avoir trouvé un autre emplacement. Il indique qu'il procédera personnellement au démontage de la structure préfabriquée vendue sur place afin de récupérer les panneaux qui la composent. Le propriétaire a fixé le prix de vente à 4937.57 €uros, somme correspondant au prix d'achat dont il avait dû s'acquitter lorsqu'il avait acquis l'ensemble des garages. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rachat de la partie de parcelle comportant à ce garage au prix de 4937.57 €uros et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat correspondant. Le conseil accepte également de prendre en charge les frais inhérents à cet achat (géomètre et notaire) ainsi que les frais de construction d'un mur de soutènement en bordure de la parcelle achetée permettant. Des devis ont été demandés pour ce dernier chantier, et l'entreprise retenue est l'entreprise Allemand, pour un montant de travaux de 2786.68 €uros TTC. Le conseil accepte de ne pas engager les travaux tant que le locataire en place n'aura pas trouvé un local de remplacement. Il est convenu entre la commune et le propriétaire que dès que le document d'arpentage aura été approuvé par le conseil, un courrier d'information lui sera envoyé et le compromis de vente pourra être signé avec une condition suspensive.

- **Remboursement d'un prêt à court terme budget lotissement et souscription d'un nouveau prêt:** Mr LAC informe le conseil que le prêt à court terme souscrit dans le cadre du projet du nouveau lotissement pour un montant de 400 000 €uros n'a pas été débloqué en totalité. Compte tenu de la baisse des taux d'intérêts, il propose de rembourser le solde de ce prêt et d'en contracter un nouveau avec des conditions plus avantageuses. Il présente les offres reçues des divers établissements de crédit sollicités. L'offre la plus avantageuse est un prêt de 400 000 €uros sur 24 mois au taux de 2.02 €uros, avec des frais de dossier qui restent à négocier. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le remboursement du solde du prêt à court terme pour un montant final de 110.327 €uros et approuve la souscription d'un nouveau prêt d'une durée de 24 mois pour un montant de 400 000 €uros au taux de 2.02 % auprès du Crédit agricole.

Didier CHAZALON souhaite faire le point sur l'avancée du projet du lotissement. Il informe le conseil que le projet a pris du retard en raison des formalités administratives liées à la révision du PLU. Par ailleurs, des offres d'achat sont déjà parvenues en mairie pour les futurs lots.

- **Construction d'un nouveau local technique :** Mr le Maire rappelle le projet de construction d'un nouveau local de stockage pour le service technique dont les plans ont été approuvés lors d'un précédent conseil. Il précise que les travaux comprennent la reconstruction avec des fondations en béton banché, un bardage bois et une toiture en fibrociment. Mr CHAZALON indique que le permis a été délivré. Il présente les devis reçus pour la construction du nouveau local. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise FAURE pour un montant de 43342.50 €uros HT et autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux de construction. Mr CHAZALON précise que les travaux de démolition sont estimés à 1700 €uros qu'il faudra donc ajouter au prix final. Les travaux pourront donc débuter rapidement, lorsque le sel de déneigement qui se trouve dans l'ancien local aura été utilisé.

- **Réfection d'un mur en pierres Rue de l'Olivier :** Mr le Maire informe le conseil de la nécessité de refaire un mur situé à la rue de l'Olivier permettant ainsi l'élargissement de cette rue. Il précise que le service

technique qui a déjà réalisé une partie du chantier n'a pas le temps nécessaire pour procéder à ces travaux, et qu'un devis a été demandé à une entreprise afin d'estimer le coût d'une telle opération. Il présente donc l'offre reçue. Le conseil demande à Monsieur le Maire de demander d'autres devis afin de pouvoir approuver ces travaux lors de la prochaine séance.

- **Création de l'association Moto club :** Mr le Maire présente la demande de subvention déposée pour la création d'une nouvelle association dont le siège social est situé au Monastier. Il s'agit de l'Association Moto Club. Après délibération, le conseil approuve le versement de la subvention de création d'association de 150 Euros qui sera imputée sur le budget 2013.

- **Tarifs 2013 :** Monsieur le Maire donne lecture des propositions de tarifs pour 2013. La plupart des tarifs de 2012 sont reconduits. Il précise que ces révisions de tarifs ont été décidées en commission des finances le 10 décembre. Monsieur LAC rappelle que des écritures d'ordre de réaffectation du budget assainissement vers le budget commune pour les travaux d'eaux pluviales vont être opérées et que le budget assainissement se verra également prochainement crédité du montant de la Participation d'Assainissement Collectif pour la nouvelle maison de retraite. Il indique cependant que les travaux en matière d'assainissement vont être importants cette année. Le conseil estime qu'il est par conséquent nécessaire de procéder à une augmentation de la redevance de base, qui passerait de 52 à 53 Euros. En effet, les travaux concernant la rue Henri Debard, le parking de la rue Saint Pierre avec la mise aux normes des raccordements de maisons proches, la mise en place du plan d'épandage de la lagune de Saint Victor et des stations d'épuration, et l'extension du réseau au Moulin de Savin sont autant de travaux qu'il faudra financer cette année. Mr NICOLAS indique également qu'il serait souhaitable de sécuriser la parcelle de terrain située à la sortie de la nouvelle station d'épuration car elle est recouverte d'un marécage très dangereux pour les riverains.

LIBELLE	Tarifs 2010	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2013
LOCATION SALLE DES FETES				
AVEC LA CUISINE (caution de 800 Euros et attestation d'assurance fournie)				
Restaurateurs de la commune	260.00 €	280.00 €	280.00 €	280.00 €
Restaurateurs hors commune	260.00 €	280.00 €	280.00 €	280.00 €
Repas privé habitant de la commune	260.00 €	280.00 €	280.00 €	280.00 €
Repas privé hors commune	500.00 €	550.00 €	550.00 €	550.00 €
Associations de la commune (sans restaurateurs)	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Associations hors commune (sans restaurateurs)	300.00 €	300.00 €	100.00 €	100.00 €
SANS LA CUISINE (caution de 800 Euros et attestation d'assurance fournie)				
Privé de la commune	110.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Privé hors commune	350.00 €	350.00 €	350.00 €	350.00 €
Assemblée générale de banque	350.00 €	350.00 €	350.00 €	350.00 €
Ventes commerciales	350.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Associations de la commune (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)		100.00 €	100.00 €	100.00 €
Associations hors commune	170.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Associations Communauté des communes	100.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Spectacles et manifestations des écoles	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Associations caritatives locales	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Associations de la commune pour activités (annuel)		100.00 €	150.00 €	150.00 €
Associations hors commune pour activités (annuel)		150.00 €	1500.00 €	150.00 €
LOCATION SALLE DE LA VICAIRIE (chauffage compris)				
Particuliers avec un maximum de 19 personnes	50.00 €	60.00 €	60.00 €	60.00 €

Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Associations de la commune pour activités (annuel)		100.00 €	100.00 €	100.00 €
Associations hors commune pour activités (annuel)		100.00 €	100.00 €	100.00 €
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour				Gratuité
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)				60.00 €
LOCATION SALLES DU CHATEAU (chauffage compris)				
Particuliers			80.00 €	80.00 €
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)			120.00 €	120.00 €
Associations de la commune pour activités lucratives annuelles			100.00 €	100.00 €
Associations hors commune pour activités annuelles			120.00 €	120.00 €
Cérémonies ou fêtes extérieures (en cas d'intempéries)			100.00 €	100.00 €
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour				Gratuité
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)				80.00 €
BOULODROME				
Privé apéritifs	70.00 €	70.00 €	70.00 €	70.00 €
Location communes et CCPM (par mois)	25.00 €	25.00 €	50.00 €	50.00 €
TARIFS EAU POTABLE				
Abonnement au service	50.00 €	51.00 €	52.00 €	52.00 €
Consommation : tranche de 1 à 150 m3	0.80 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €
Consommation : tranche de 151 à 300 m3	0.60 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €
Consommation : Tranche au-dessus de 301 m3	0.45 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €
Droit de branchement au réseau				800.00 €
Installation compteur d'eau sans déplacement				200.00 €
Installation compteur d'eau avec déplacement				300.00 €
Ouverture ou fermeture de vanne extérieure				27.00 €
TARIFS ASSAINISSEMENT				
Abonnement au service collectif	50.00 €	51.00 €	52.00 €	53.00 €
Le m3 d'eau résiduelle	0.77 €	0.85 €	1.00 €	1.00 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (prix par m ² de surface au plancher)				10.00 €
Frais de travaux de branchement jusqu'à 10 m de tranchée				1500.00 €
Frais de travaux de branchement le m linéaire supplémentaire				30.00 €
Service public d'assainissement non collectif (SPANC)				10.00 €/an

CANTINE SCOLAIRE

Le ticket pour un repas	3.20 €	3.20 €	3.20 €	3.20 €
-------------------------	--------	--------	--------	--------

ESPACE CULTUREL

Passe Intersites (double entrée avec le musée des croyances populaires)			7.00 €	7.00 €
Adultes plein tarif			5.00 €	5.00 €
Adultes avec carte ALT			4.50 €	4.50 €
Adultes pour carte entrée sur 4 ou 5 sites du Plateau			4.50 €	4.50 €
Adultes tarif réduit (groupe de + de 10 personnes) avec gratuité pour un accompagnateur			4.00 €	4.00 €
Enfants de 10 à 18 ans			2.00 €	2.00 €
Enfants de moins de 10 ans			Gratuité	Gratuité
Scolaires (gratuité pour les moins de 10 ans)			2.00 €	2.00 €

PISCINE MUNICIPALE

	Le ticket	Carte 10 entrées	Abonnement saison	
Adultes	2.50 €	20.00 €	45.00 €	
Tarif réduit : étudiants, enfants de 4 à 16 ans	1.20 €	10.00 €	23.00 €	
Classe piscine, colonie, centre de vacances	0.80 €			

GITE D'ETAPES

La nuitée par personne	12.50 €	13.00 €	13.00 €	13.00 €
Tarif groupe (inférieur à 15 personnes)	10.00 €	10.00 €	10.00 €	10.00 €

TENNIS PLEIN AIR

Joueurs de la commune	3.80 €	3.80 €	3.80 €	3.80 €
Joueurs hors commune	5.30 €	5.30 €	5.30 €	5.30 €

BIBLIOTHEQUE

Abonnement famille de la commune	17.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Abonnement famille hors commune	20.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €
Abonnement adulte de la commune	12.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €
Abonnement adulte hors commune	15.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Abonnement enfant de la commune	3.00 €	3.00 €	3.00 €	3.00 €
Abonnement enfant hors commune	3.00 €	3.00 €	3.00 €	3.00 €
Abonnement maisons de retraite et de convalescence	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €

DROIT DE PESAGE PONT BAS – Avenue des Ecoles

Pesée unique (véhicule, remorque)	5.50 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €
Pesée + tare (véhicule, remorque)	8.00 €	10.00 €	10.00 €	10.00 €

DROIT DE PESAGE – Le Vallat

Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €
Pesage hors marché (par tête de bétail)	3.00 €	5.00 €	4.00 €	4.00 € (avec un plafond 20 €)

DROIT DE PESAGE – Marché aux bestiaux

Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €
Pesage hors marché (par tête de bétail)	3.00 €	5.00 €	4.00 €	4.00 € (avec un plafond 20 €)

Associations hors commune	15.00 €	2.00 €	Non	Non	2.00 €	35.00 €
Privés de la commune	15.00 €	2.00 €	Non	Non	2.00 €	35.00 €
Privés hors commune	20.00 €	5.00 €	Non	Non	Non	Non
Communes de la CCPM	10.00 €	2.00 €	Non	20.00 €	3.00 €	35.00 €
Communauté des communes	Gratuité	Gratuité	Non	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Autres communes	20.00 €	5.00 €	Non	Non	4.00 €	40.00 €

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les tarifs 2013.

Mme VAGGIANI souhaiterait savoir pourquoi l'association de pétanque de Freycenet Latour doit verser une location pour le boulodrome alors que l'association de Coubon ne verse pas de location. Monsieur le Maire rappelle qu'une entente entre les clubs de longue du Monastier et de Coubon a été mise en place à la demande du bureau de la longue du Monastier, tant pour dynamiser l'activité sur le plan local que pour créer une école d'initiation pour les jeunes. S'agissant d'une entente, les joueurs de Coubon peuvent donc utiliser le boulodrome comme les joueurs du Monastier, avec des créneaux qui ont été définis. Mr le Maire précise par ailleurs que la Commune de Coubon s'est engagée à verser une somme de 300 € destinée à participer aux frais de fonctionnement. En ce qui concerne la demande formulée par des joueurs de pétanque de Freycenet, il ne s'agit pas d'une entente mais d'une location dont le tarif a été fixé précédemment.

- **Le point sur la mise en place du SPANC :** Mr CHAZALON souhaite faire le point sur la mise en place du service SPANC. Les visites ont débuté le 6 décembre avec la participation des étudiants de l'ISVT de Vals qui suivent une formation sur l'assainissement non collectif. Mme VAGGIANI souhaiterait connaître les suites données à une visite dont le contrôle ne serait pas satisfaisant. Mr CHAZALON précise que ces visites permettent avant tout de réaliser un état des lieux de l'installation en place et de donner des conseils aux propriétaires en vue d'une mise aux normes. Des modifications des installations dans un délai prescrit seront demandées si le contrôle n'est pas satisfaisant. Il rappelle cependant que les dispositions de la loi se sont assouplies et que les installations ayant un impact limité sur l'environnement, même si l'installation n'est pas entièrement conforme, ne seront pas remises en cause. Il précise également que l'achat d'une tablette tactile et d'un logiciel permettront à l'agent de la commune de réaliser le suivi des contrôles dans les meilleures conditions possibles.

- **Investissements 2013 :** Mr le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer afin de l'autoriser à pouvoir effectuer des dépenses d'investissement en début d'année 2013 et ce jusqu'à l'approbation du budget primitif 2013. Après délibération, le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses d'investissement nécessaires à hauteur du quart des investissements 2012 et ce jusqu'à l'approbation du budget primitif 2013.

- **Questions diverses :**

- **Mise en place d'un contrat avenir :** Mr le Maire rappelle que la possibilité d'embaucher un salarié bénéficiant des nouveaux dispositifs Emploi Avenir avait été évoquée lors du précédent conseil, les besoins étant importants actuellement au niveau du service technique. Il précise que la personne embauchée pour un tel contrat ne peut être changée en cours de contrat comme l'aurait souhaité le conseil. Il rappelle les modalités d'un emploi d'avenir qui est destiné aux jeunes de moins de 26 ans ne disposant pas de diplômes (ou moins de 30 ans pour les personnes handicapées) : il s'agit d'un contrat de un an renouvelable 3 fois pour un temps complet. Le salaire est pris en charge par l'Etat à hauteur de 75 % du salaire brut sans les charges sociales. Les formations obligatoires au cours du contrat sont également prises en charge. Mme VAGGIANI pense que la première question à se poser avant une prise de décision est de savoir si la commune a un réel besoin d'embaucher une personne supplémentaire. Mr MOUNIER estime que les tâches au service technique ne manquent pas et que certains travaux (comme la réfection de murs de soutènement) sont laissés à des entreprises en raison du manque de personnel. Mr NICOLAS estime que dans les cas où de tels contrats sont transformés ensuite en contrat à durée

indéterminée, toutes les personnes ne rentrant pas dans les critères d'éligibilité d'un Emploi Avenir, notamment parce qu'elles sont diplômées, sont en fait défavorisées car si un CDI avait été proposé dès le départ, elles auraient pu postuler et avoir une chance d'être retenues. Mme VAGGIANI estime pour sa part qu'il s'agit uniquement d'une mesure destinée à faire baisser les chiffres du chômage. Mr le Maire précise qu'un tel contrat peut néanmoins permettre à un jeune sans diplôme d'accéder à un emploi et de suivre une formation pouvant lui ouvrir d'autres perspectives. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la création d'un Emploi Avenir pour une durée de un an renouvelable.

- **Remplacement d'un agent aux services techniques :** Mr le Maire informe le conseil qu'un contrat à durée déterminée a dû être mis en place afin de remplacer un agent en congé maladie.

- **Projet chantier de jeunesse :** Mr le Maire informe le conseil qu'un projet de chantier international de jeunes bénévoles est en cours de montage pour la réfection du four de Meyzoux durant l'été 2013.

- **Remplacement de la stèle Stevenson :** Mr le Maire rappelle au conseil le projet de remplacement de la stèle Stevenson de la place de la Poste. Il rappelle qu'à l'heure actuelle, la stèle se limite à une plaque peu esthétique. Il présente un premier projet de stèle en pierre d'une hauteur de 1.60 mètres. Le conseil souhaite pouvoir disposer de plusieurs propositions. Il propose donc de mettre en place un cahier des charges pour la réalisation de cette sculpture afin de pouvoir lancer un appel à projets.

- **Carrière Chambon :** Mr le Maire informe le conseil que la carrière appartenant à Monsieur Chambon est actuellement fermée car elle n'est plus exploitable. Mr Chambon propose de céder les parcelles de terrain dont il dispose à cet endroit à la commune pour l'euro symbolique. Le conseil demande à Monsieur le Maire de se renseigner quant à la responsabilité de la commune en matière de sécurité pour un tel site (risque de chutes de pierres et mise en place d'une clôture contre les intrusions sur le site). Les renseignements seront pris auprès des services de la Préfecture.

- **Ramassage des containers à ordures ménagères :** Mr le Maire rappelle au conseil la décision prise lors du conseil concernant la date de ramassage des containers. Cette date a été reportée au 14 janvier 2013 en raison du retard pris par le SICTOM dans les livraisons des containers aux particuliers et des conditions climatiques.

- **Subvention Vidéosurveillance :** Mr le Maire informe le conseil qu'une subvention de 3580 €uros a été attribuée à la commune pour l'installation de la vidéosurveillance à l'Espace culturel.

- **Subvention diagnostic Abbatiale :** Mr le Maire informe le conseil qu'une subvention de 3390 €uros a été attribuée à la commune pour le diagnostic de l'Eglise Abbatiale Saint Chaffre.

- **Propositions Centre de loisirs :** Mme AVOUAC informe le conseil que le centre de loisirs sera ouvert aux enfants pour les deux semaines des vacances de Noël et que des activités variées seront proposées aux enfants. Elle précise également que la délégation de service public a été renouvelée pour trois ans avec la communauté des communes. Un projet de développement de l'accueil des préadolescents est prévu prochainement. Les animateurs employés au centre sont des jeunes du secteur et l'association Familles rurales propose une aide pour l'acquisition du BAFA pour les moins de 17 ans au sein de la structure du centre de loisirs.

- **DOCOB Natura 2000 :** Mr le Maire présente au conseil le document DOCOB Natura 2000 suite aux diverses réunions qui se sont déroulées sur le secteur. Les conseillers sont invités à le consulter afin de donner leur avis sur le sujet.

- **Vente de la turbine du pont de l'Estaing :** Mr le Maire précise que diverses rencontres avec les représentants des Moulinages et des Matériaux de la Gazeille ont eu lieu au sujet de la vente de la turbine et des bâtiments de l'usine. Différents acquéreurs potentiels se sont fait connaître et ont pu visiter les installations.

- **Achat d'une fraiseuse à neige :** Mr MOUNIER précise qu'il serait nécessaire de pouvoir procéder à l'achat d'une petite fraiseuse à neige afin de pouvoir dégager les trottoirs en cas de grosses intempéries. Plusieurs devis ont été demandés et un essai pourra être fait sur une machine avant une éventuelle acquisition. La largeur de la machine est de 71 cm et permet de pouvoir récupérer la neige accumulée sur les trottoirs afin de la charger dans un camion.

Dates diverses :

- Spectacle de Noël pour les scolaires le 21 décembre
- Feu de Noël le 24 décembre

- Vœux de la municipalité le 13 janvier 2013
Prochain conseil le jeudi 31 janvier 2013 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 45 minutes.